

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1969)
Heft: 118

Artikel: Grève des instituteurs lausannois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jura (suite de la page 1)

quo, contrebalançant ainsi le séparatisme ? Poursuivra-t-elle la logique de l'autonomie jusqu'à la revendication de la souveraineté ? Nul ne peut le dire aujourd'hui.

Mais ce qui est certain, c'est que de cette manière le problème jurassien trouverait une solution en quelque sorte expérimentale; l'autodétermination serait vécue avant d'être sanctionnée par un vote.

Responsabilité fédérale

Cloisonnements et cluses du Jura. Mais ce pays est aussi un carrefour. Axe Bâle-Suisse romande, axe Ajole (et zone industrielle du Rhin, et un jour du Rhône-Rhin) — Plateau suisse.

L'unité jurassienne permettrait à ce pays, que l'histoire a réduit au rôle de marche bernoise, de mieux réaliser sa vocation géographique.

L'affaire jurassienne est entrée dès maintenant dans sa phase délicate. Or, c'est aujourd'hui que l'indifférence fédérale nous surprend; la Confédération laisse mettre en route un processus bernois impropre, qui néglige deux aspects essentiels.

1. Le statut d'autonomie doit être, non pas octroyé unilatéralement, mais négocié avec toutes les parties intéressées, sous médiation fédérale, comme le propose la commission Petitpierre.

2. Ce statut devra, dans la durée, déployer ses effets; cela seul compte et non les stratagèmes juridico-plébiscitaires destinés à en finir une fois pour toutes.

C'est aujourd'hui, nous aimerions pouvoir le dire sur un ton modeste et solennel à la fois, que Cantons et Confédération doivent prendre leurs responsabilités.

A Berne, 5000...

Dans une manifestation, on se dénombre. La Place fédérale était correctement garnie, la densité aurait pu être plus compacte. L'immense majorité de la foule était composée de Romands; une mobilisation même partielle des Suisses alémaniques aurait permis de donner au rassemblement un caractère imposant. On veut bien qu'outre-Sarine le problème du logement ne se pose pas de la même manière qu'à Lausanne ou Genève, mais il doit exister aussi; il suffit de connaître d'une part les prix des terrains dans les centres urbains de la Suisse allemande, l'indice des prix à la construction et d'autre part la moyenne des salaires pour acquérir la certitude qu'il y a, à Zurich, Berne ou Bâle un problème du logement et plus particulièrement du logement familial. Alors ?

Une des qualités du Mouvement populaire des familles, c'est son pouvoir fédérateur: du Parti du travail aux sections romandes du Parti socialiste, à l'aile gauche chrétienne sociale, il peut, sur des objectifs précis, être le coordinateur d'une action commune de la gauche. L'Union syndicale le boude pourtant, comme si elle était indisposée que les militants du M.P.F. ne suivent pas la voie de service. Dommage !

Ce rassemblement, où les banderoles bleu-blanc revendiquaient avec humour, à la jurassienne, où le Parti socialiste genevois avait déployé son drapeau, que le conseiller d'Etat Chavanne portait à la française, ce rassemblement, calme, calme, réchauffé un peu par les accents de l'oratrice de langue italienne a, à défaut d'un choc, créé un mouvement. Le vote du Conseil national acceptant une révision des conditions de résiliation d'un bail a été, en grande partie, porté par la manifestation de Berne. Mais il ne faudrait pas oublier que les 5000 personnes qui s'étaient réunies ne se contenteront pas d'une navette entre le Conseil des Etats et le Conseil national sur une disposition qui ne touche qu'à un seul aspect du problème. Quand ils auront la perspective de pouvoir intenter un procès à leur propriétaire qui les congédierait, les locataires n'en seront pas plus chaudement logés. Une politique du

logement ne peut pas surgir du code des obligations. L'essentiel, le droit au logement, est contenu dans l'initiative du M.P.F. Elle sera soumise au peuple l'an prochain. Les grandes associations ne pourront donc pas éluder le choix public: soutenir ou ne pas soutenir l'initiative. Le reste, comme le disait dans son discours public le conseiller national Bussey, selon une formule que l'on ne doit pas entendre souvent au Bundeshaus « n'est que pet de lapin sur une toile cirée » !

Grève des instituteurs lausannois

Si l'on veut prendre conscience de l'évolution de l'histoire locale à l'aide de quelques illustrations, de même qu'on démontre en trois photographies combien quelqu'un a changé, il faut mettre en bonne place, dans l'album, la grève des instituteurs lausannois. Quand on sait avec quel soin le parti radical s'est assuré depuis cent ans la direction exclusive de l'Instruction publique, avec quel bonheur il a fait de l'Ecole normale une école gouvernementale, au point que même des instituteurs d'extrême-gauche qui avaient passé par la maison n'ont pu corriger l'accent radical de leur éloquence, cette grève est digne de figurer dans les manuels d'histoire. A quand, pour fêter la fin du régime, la grève des préfets ?

A cette grève il a manqué deux qualités. Des objectifs clairement définis d'abord; et aussi une force unitaire, réalisant l'unanimité du corps enseignant dans tout le Canton et, au-delà du corps enseignant, obtenant l'appui de l'opinion publique. Il faut reconnaître toutefois que la brutalité des décisions du Grand Conseil avait créé chez les Lausannois une amertume que tout salarié, placé dans les mêmes conditions, aurait ressentie.

La clarté aurait exigé que l'on renonce à l'idée qu'il y a je ne sais quelle promotion dans la nomination d'un enseignant à Lausanne. Les maîtres secondaires ont connu pendant longtemps cette différenciation; ils ont rejeté toute inégalité dans le salaire, dans le cahier des charges entre la province et Lausanne; l'alignement ne s'est pas fait exactement selon leurs vœux, mais il a mis fin à une distinction entre gens de première zone et gens de seconde zone. Chacun s'en porte mieux.

Certes on peut admettre que le coût de la vie, en raison du prix du loyer, varie selon les régions. Les CFF ont mis au point un indice local des prix qui, sauf erreur, donne aussi une prime à ceux qui résident dans des localités de haute altitude, ou très éloignées. Tant mieux si l'on arrive à définir des critères objectifs, mais c'est difficile; les facteurs à considérer sont nombreux, impôts, nature des obligations sociales, frais de déplacements, études des enfants, etc... et, dans les petites localités, la base statistique pour établir des moyennes valables manque.

Quels peuvent être alors les objectifs du corps enseignant ? Revaloriser l'ensemble de la profession. La pénurie d'enseignants est un fait. On objecte souvent qu'elle est générale, dans tous les métiers; c'est vrai; mais elle est inacceptable dans l'enseignement, qui ne devrait jamais être que de première qualité. Inutile de faire des phrases, on sait qu'aujourd'hui le niveau d'un pays dépend de la manière dont les aptitudes de tous les enfants sont mises en valeur.

Cette revalorisation se juge d'abord en termes de salaire; mais elle est liée aussi aux possibilités de promotion, au prestige social du métier.

Or, et nous avons dans D.P. souvent développé cette thèse, la société contemporaine, c'est là une des difficultés d'adaptation, est incapable, parce qu'héritière des structures autoritaires du XIX^e siècle, de concevoir la promotion autrement que hiérarchique, liée à une fonction de commandement. Ceux qui ont innové, sur ce sujet, sont à notre connaissance les industries chimiques, obligées d'intégrer et d'intéresser des chercheurs de grande classe, éminents en tant que chercheurs, mais non en tant que chefs de service.

Dans l'enseignement en revanche on n'a pas innové. La promotion, c'est y devenir inspecteur. Et rien n'a changé, parce que la conception individualiste de l'enseignement n'a pas encore été dépassée, parce que la pédagogie expérimentale n'a pas encore vu le jour, parce que la recherche pratique n'est pas encore organisée...

Si des responsabilités pédagogiques étaient définies (perfectionnement professionnel, formation des stagiaires, recherches pratiques), une promotion pourrait objectivement lui être liée, qui correspondrait à des avantages salariaux.

Le slogan est simple: il faut substituer à la promotion géographique (Lausanne) une promotion pédagogique. Jusqu'ici les associations professionnelles étaient réfractaires à cette idée, par peur que cette réforme ne permette pas d'offrir un avantage précis à chacun de leurs membres. Aujourd'hui, dans cette situation d'impasse, la revendication peut être reprise, sans desservir personne.

Mais ce qui est stupéfiant, c'est l'immobilisme de l'Etat sur ce sujet fondamental d'une nouvelle organisation pédagogique. Pourtant ce ne sont pas les interventions de toute nature, à divers niveaux parlementaires, qui ont manqué, sans compter celles qui furent faites de l'intérieur.

Faut-il répéter, une fois de plus, qu'il est d'une coupable légèreté de multiplier les projets de réforme totale de l'Ecole, sans avoir préparé le corps enseignant à l'esprit et aux méthodes d'une nouvelle pédagogie ?

La grève des instituteurs lausannois, par son absence de perspectives, avait des aspects d'un baroud d'honneur. Mais, à partir d'elle, se dégagent de nouveaux objectifs qui sont la revalorisation de la profession, la mise en place d'une promotion liée aux responsabilités pédagogiques (et non pas seulement hiérarchiques), la conception d'une nouvelle pédagogie, expérimentale et non-individualiste. Les communes devraient naturellement être associées à cette nouvelle politique. Dans la mesure où elles y participeront efficacement, elles auront des chances d'attirer ou de retenir des enseignants et des enseignants dévoués à leur métier. L'Etat, de surcroît, pourrait aider les communes les plus géographiquement excentriques.

Il y a donc place, et une large place pour une nouvelle action.

S'ils la définissent clairement, les enseignants retrouveront le chemin de l'unité d'action.

A nos lecteurs

Nous n'avons pas encore publié nos comptes 1968; nous nous en excusons, car nous n'avons pas l'intention d'abandonner cette coutume. Ils ont été bouclés provisoirement. Ils sont satisfaisants. Le bateau flotte et ne prend pas d'eau. Dès que possible, dès que l'administrateur aura eu le temps de souffler, le détail des chiffres sera communiqué.

L'équipe genevoise de D.P. s'est renforcée. On trouvera donc, plus souvent, dans nos colonnes des commentaires de l'actualité vue par le petit bout du lac. Ainsi cette semaine, une étude sur le bilan d'une législature.

En ce qui concerne les cahiers spéciaux, le prochain sera une étude du capitalisme suisse, qui sortira, nous l'espérons, à la fin de l'année.

Nous avons décidé de consacrer à l'art public une série d'articles, plutôt qu'un cahier entier, comme nous l'envisagions d'abord. Quant à l'état de la question, relevons que l'épargne négociée sera un des sujets de discussion du prochain congrès de l'Union syndicale. Un communiqué récent (25 septembre) annonce en effet que le comité a « abordé le problème de la constitution de capitaux en mains des travailleurs et de leurs organisations ». Le Cartel syndical vaudois reviendra, dans tous les cas, à la charge sur ce sujet.

Pour le service militaire différencié, la réponse du Conseil fédéral à la motion Furgler, demandant la création d'un corps d'intervention en cas de catastrophe internationale, sera prochainement l'occasion de faire le point.